

**ANNEXE V**

**TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES ÉPREUVES**

### Tableau de correspondance d'épreuves et unités

<b>CAP composites plastiques chaudronnés</b> Arrêté 21 août 2000 Dernière session 2004	<b>CAP composites plastiques chaudronnés</b> Défini par le présent arrêté 1 <sup>ère</sup> session 2005
<b>Domaine professionnel</b>	<b>Ensemble des unités professionnelles (1)</b>
Épreuve EP1 Préparation de la fabrication	Épreuve UP1 Préparation de la fabrication
Épreuve EP2 (2) Réalisation	Épreuve UP2 Réalisation
<b>Domaines généraux</b>	<b>Unités générales</b>
Épreuve EG1 Expression française	Épreuve UG1 – Français et histoire - géographie
Épreuve EG2 Mathématiques – sciences physiques	Épreuve UG 2 Mathématiques -sciences
Épreuve EG3 Vie sociale et professionnelle	
Épreuve EG4 Éducation physique et sportive	Épreuve UG 3 Éducation physique et sportive
Épreuve facultative la Langue vivante -	UF Langue vivante

A la demande du candidat et pendant la durée de validité des notes et unités :

(1) - La note supérieure ou égale à 10/20 obtenue au domaine professionnel peut être reportée sur l'ensemble des unités professionnelles.

(2) - La note reportée sur UP2 est affectée du coefficient total de l'épreuve incluant la vie sociale et professionnelle.

NB : Toute note obtenue aux épreuves, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2002, peut être conservée (décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au CAP).